

Syndicat des Eaux

De Puy la Forêt



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

***SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE PUY LA FORET***

ANNÉE 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

TABLE DES MATIERES

1. Caractéristiques techniques du service

- 1.1. Présentation du territoire desservi
- 1.2. Nombre d'abonnés et population desservie
- 1.3. Ressources en Eau
- 1.4. Les volumes mis en distribution et vendus
- 1.5. Le Patrimoine du Service

2. Tarification de l'eau et recettes du Service

- 2.1. Modalités de tarification
- 2.2. Facture d'eau type
- 2.3. Recettes vente eau

3. Indicateurs de performance

- 3.1. Qualité de l'eau distribuée
- 3.2. Indice d'avancement de la protection de ressources en eau
- 3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de l'eau
- 3.4. Indicateurs de performance du réseau
 - 3.4.1. Rendement du réseau de distribution
 - 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - 3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - 3.4.6. En cours de la dette de la collectivité
 - 3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

4. Financements des investissements

- 4.1. Montants financiers
- 4.2. Etat de la dette du Service
- 4.3. Amortissements

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

1. Caractéristiques techniques du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la Collectivité : SIAEP DE PUY LA FORET
- 14 communes desservies : BAR (302 habitants), BEAUMONT (115 habitants), CHAMBERET (1 422 habitants), CHAMBOULIVE (1 233 habitants), EYBURIE (495 habitants), LE LONZAC (807 habitants), MADRANGES (168 habitants), ORLIAC DE BAR (273 habitants), PEYRISSAC (124 habitants), PIERREFITTE (93 habitants), RILHAC-TREIGNAC (111 habitants), SAINT-AUGUSTIN (421 habitants), SAINT-SALVADOUR (297 habitants) et SOUDAINE-LAVINADIERE (166 habitants). *Source INSEE.*

1.2. Nombre d'abonnés et population desservie

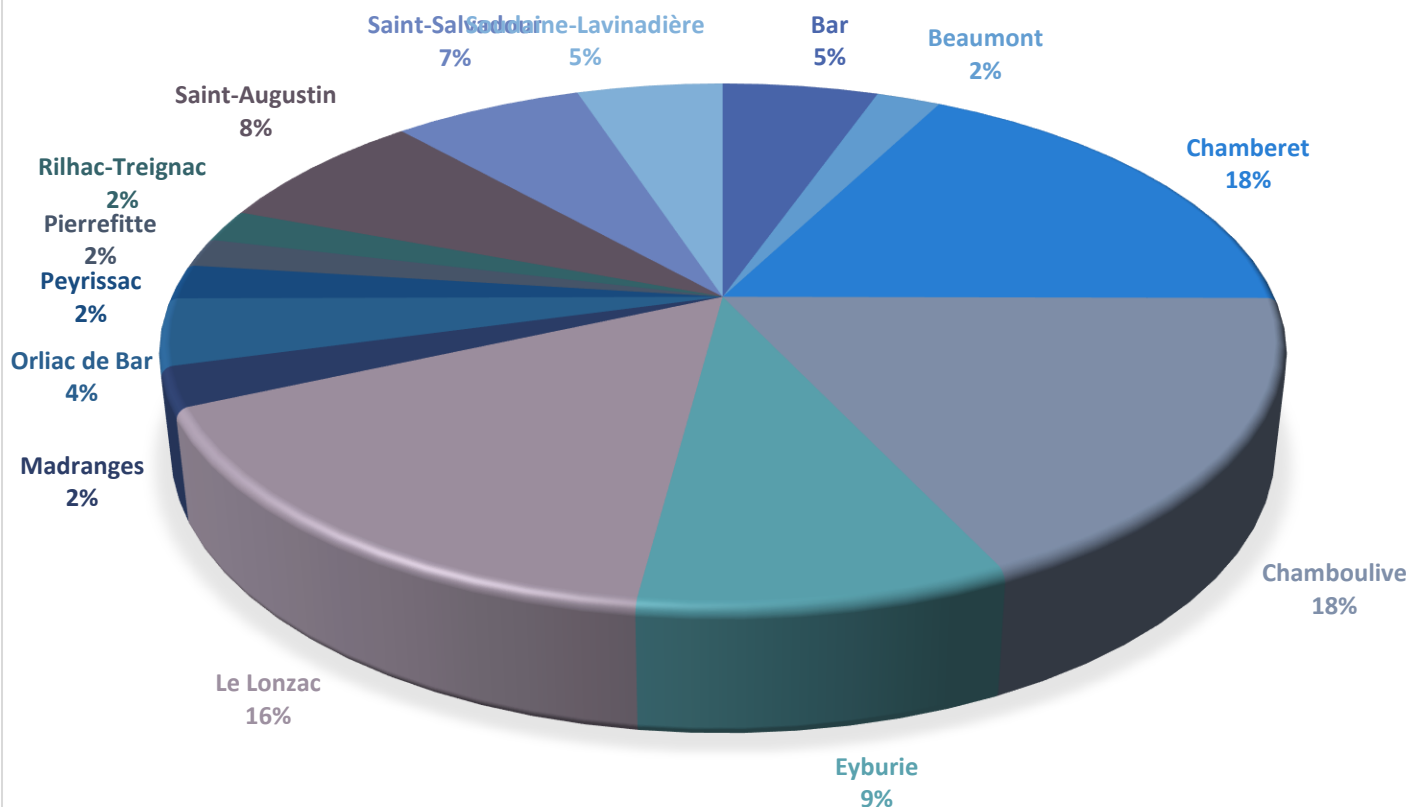
En 2024, le service public d'eau potable a desservi 4 400 abonnés représentant une population d'environ 6 000 habitants (soit 1.36 habitants/abonné).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 8.2 abonnés / km pour l'année 2024.

En 2024, la consommation moyenne par abonné est 77.38 m3 / abonné.

Ci-dessous, la répartition des volumes facturés par communes.

RÉPARTITION DES VOLUMES FACTURÉS 2024



1.3. Ressources en Eau

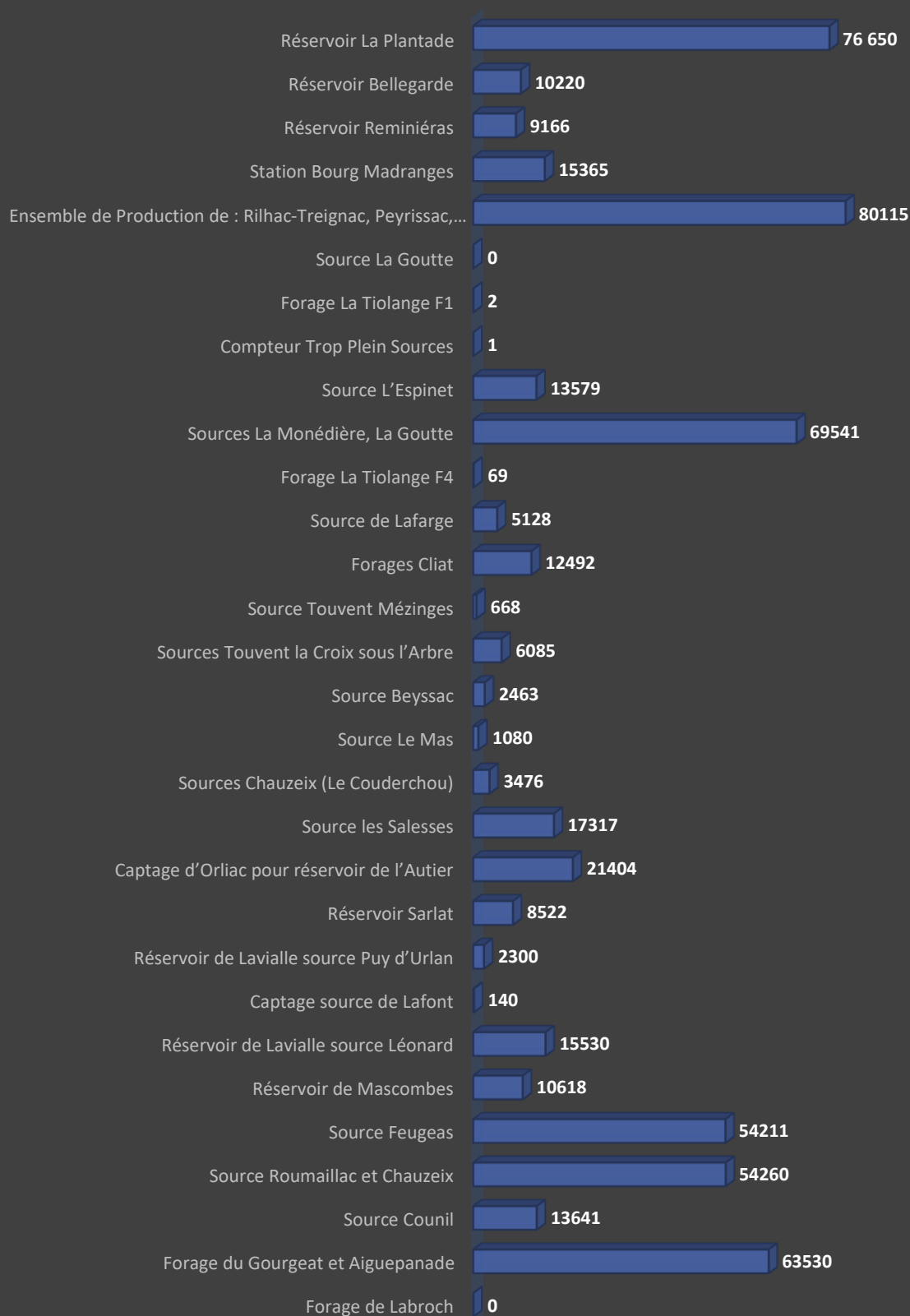
Ressources	Volumes prélevés en 2024
Secteur de la commune de Madranges pour Ex SIVOM du Rujoux	
Forage de Labroch	0 m3
Forage du Gourgeat + Aiguepanade	63 530 m3
Source Counil	13 641 m3
Source Roumaillac et Chauzeix	54 260 m3
Secteur de la commune de Madranges pour Ex SIE Saint-Salvador – Beaumont	
Source Feugeas	54 211 m3
Commune de Madranges	
Station Bourg	15 365 m3
Commune de Bar	
Réservoir de Mascombes	10 618 m3

Réservoir de Lavalie source Léonard	15 530 m3
Captage source de Lafont	140 m3
Secteur de la commune de Corrèze pour Bar	
Réservoir de Lavalie source Puy d'Urlan	2 300 m3
Secteur de la commune de Saint-Augustin pour Orliac de Bar	
Réservoir Sarlat	8 522 m3
Commune d'Orliac de Bar	
Captage d'Orliac pour réservoir de l'Autier	21 404 m3
Commune de Saint-Augustin	
Source les Salesses	17 317 m3
Sources Chauzeix Le Couderchou	3 476 m3
Source Le Mas	1 080 m3
Source Beyssac	2 463 m3
Sources Touvent La Croix sous l'Arbre	6 085 m3
Source Touvent Mézinges	668 m3

Forages Clat	12 492 m3
Source de Lafarge	5 128 m3
Secteur de la commune d’Affieux pour Le Lonzac	
Forage La Tiolange F4	69 m3
Sources La Monédière, La Goutte	69 541 m3
Source L’Espinet	13 579 m3
Compteur Trop Plein Sources	1 m3
Forage La Tiolange F1	2 m3
Secteur de la commune de Veix pour Le Lonzac	
Source La Goutte	0 m3
Commune de Rilhac-Treignac	
Ensemble de Production de Rilhac-Treignac, Peyrissac, Eyburie, Soudaine-Lavinadière : Station de pompage Bois Chabrier Rilhac- Treignac	80 115 m3

Commune de Chamberet	
Réservoir Reminières	9 166 m3
Réservoir Bellegarde	10 220 m3
Réservoir La Plantade	76 650 m3
TOTAL	567 573 m3

VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2024



1.4. Les volumes mis en distribution et vendus

Les abonnés domestiques sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Années	2023	2024
Abonnés	3 280	4 400
Volumes consommés	284 184	341 372

1.5. Le patrimoine du Service

Années	2023	2024
Linéaire de réseaux (hors branchements)	400 km	536 km
Nombre de réservoirs	33	39
Volume de stockage	3 429m3	4 444m3
Nombre de compteurs abonnés	3 674	4 884
Nombre total de branchements	3 674	4 884
Nombre de branchements en plomb restants	0	0

2. Tarification de l'eau et recettes du Service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte la part variable (la consommation de l'abonné) et une part indépendante de la consommation dite part fixe (l'abonnement). Les données sont HT.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Commune	Tarif Abonnement	Tarif m3	Tarif m3 sup à 250 m3	Compteurs agricoles et ou professionnels supplémentaires (à partir du 2 ^{ème})
BAR	79€	1.60€	1.12€	20€
LE LONZAC	79€	1.60€	1.08€	20€
ORLIAC DE BAR	87€	1.70€	1.18€	20€
SAINT-AUGUSTIN	85€	1.65€	1.13€	20€
SAINT-SALVADOUR ET BEAUMONT	86€	1.65€	1.13€	20€
CHAMBOULIVE ET PIERREFITTE	87€	1.70€	1.14€	20€
EYBURIE, RILHAC-TREIGNAC, PEYRISSAC ET SOUDAINE-LAVINADIERE	83€	1.60€	1.08€	20€
CHAMBERET	87€	2.03€	1.53€	20€
MADRANGES	75€	1.60€	1.10€	20€
<i>Moyenne de la tarification à l'échelle du Syndicat</i>	<i>83.11€</i>	<i>1.68€</i>	<i>1.17€</i>	<i>20€</i>

2.2. Facture d'eau type

Facture d'eau type pour une consommation de 120m3 (incluant l'abonnement annuel)
(ménage de référence selon l'INSEE) par communes et par tarifs :

Secteur Beaumont et Saint-Salvador

Tarifs	Beaumont et Saint-Salvador
Abonnement	86€
Consommation	198€
TVA	17.80€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	338.70€ TTC

Secteur Chamboulive, Pierrefitte et Orliac de Bar

Tarifs	Chamboulive, Pierrefitte et Orliac de Bar
Abonnement	87€
Consommation	204€
TVA	18.18€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	348.78€ TTC

Secteur Le Lonzac et Bar

Tarifs	Le Lonzac
Abonnement	79€
Consommation	192€
TVA	17.08€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	327.68€ TTC

Secteur Saint-Augustin

Tarifs	Saint-Augustin
Abonnement	85€
Consommation	198€
TVA	17.74€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	340.34€ TTC

Secteur Eyburie, Peyrissac, Rilhac-Treignac et Soudaine-Lavinadière

Tarifs	Eyburie, Peyrissac, Rilhac-Treignac et Soudaine-Lavinadière
Abonnement	83€
Consommation	192€
TVA	17.30€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	331.90€ TTC

Secteur Chamberet

Tarifs	Bar
Abonnement	87€
Consommation	243.60€
TVA	20.36€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	390.56€ TTC

Secteur Madranges

Tarifs	Bar
Abonnement	75€
Consommation	192€
TVA	16.86€
Redevance Adour Garonne (0.33€ / m3)	39.60€
Total	323.46€ TTC

2.3. Recettes vente eau

Récapitulatif par commune de la vente d'eau en € en 2024 :

Communes	Part Fixe HT	Part Variable HT	Total HT
Bar	16 952,25	27 655,36	44 607.61
Beaumont	8 860,00	11 451,64	20 311.64
Chamberet	82 069,83	111 007,45	193 077.28
Chamboulive	71 595,50	98 850,28	170 445.78
Eyburie	28 797,75	44 776,24	73 573.99
Le Lonzac	54 193,84	80 764,08	134 957.92
Madranges	15 200,00	13 307,50	28 507.50
Orliac de Bar	14 454,00	22 868,38	37 322.38
Peyrissac	10 878,41	11 345,00	22 223.41
Pierrefitte	5 921,75	9 556,76	15 478.51
Rilhac-Treignac	9 904,08	10 503,20	20 407.28
Saint-Augustin	32 662,92	40 491,59	73 154.51
Saint-Salvador	20 598,83	34 761,30	55 360.13
Soudaine-Lavinadière	13 012,08	24 096,00	37 108.08
Totaux	385 101.24	541 434.78	926 536.02

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Nombre de prélèvements				
Analyses	Réalisées en 2023	Conformes en 2023	Réalisées en 2024	Conformes en 2024
Paramètres microbiologiques	113	111	113	112
Paramètres physico-chimiques	134	121	156	113

Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Paramètres microbiologiques	98.2%	99.1%
Paramètres physico-chimiques	90.3%	72.4%

3.2. Indice d'avancement de la protection de ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
Partie C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 10 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
SIAEP Puy la Forêt	10	5	10	OK	5	12	10	10	10	10	10	10	10	0	12

3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

60.14% sur l'ensemble du Syndicat.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Non Communiqué car nous n'avons pas, encore à ce jour, toutes les données exhaustives sur l'ensemble du Syndicat.

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

1.15 sur l'ensemble du Syndicat (En m³/km/j).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pas de possibilité de moyenne sur 5 ans, pas d'historique suffisant.

Au cours de l'année 2021 un linéaire de 3 km de réseau a été renouvelé soit 0.75%.

Au cours de l'année 2022 un linéaire de 2.2 km de réseau (1.1 km pour respectivement Chamboulive et Orliac de Bar) a été renouvelé soit 0.55%.

Au cours de l'année 2023 un linéaire de 1 km de réseau (pour Chamboulive et Orliac de Bar) a été renouvelé soit 0.25%.

Au cours de l'année 2024 un linéaire d'environ 900 mètres de réseau (pour Chamboulive > La Grand Rue et la Cambuse, Rue du Stade).

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmés

Non communiqué car non suivi.

3.4.6. En cours de la dette de la collectivité

	Exercice 2023	Exercice 2024
En cours de la dette en €	1 987 261.70	2 399 153.04

3.4.7. Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente

	Exercice 2023	Exercice 2024 au 01/04/2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	18 160.55€	78 188.67€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en €	686 277.53€	1 053 069.18€
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2.65%	7.42%

4. Financements des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	450 231.47€	412 105.42€
Montants des subventions	10 740.00€	282 423.00€

4.2. Etat de la dette du service

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette (montant restant dû en €)	1 494 122.77€	2 231 217.05€
Montant remboursé en € en capital	73 316.82€	112 657.07€
Montant remboursé en € en intérêt	32 599.83€	54 406.61€

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 241 510.32 €.

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	4 450	6 000
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (jours ouvrables)	1	1
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	98.2%	99.1%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	90.3%	72.4%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	102	112
Rendement du réseau de distribution (%)	70.57%	60.14%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	NC	NC
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	NC	1.15
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.25%	0.20%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1000 abonnés)	NC	NC
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100%	100%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2.65%	7.42%



ZONE DE DISTRIBUTION : MEYRIGNAC

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau de bonne qualité physico-chimique.
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
MAÏCOMBES AMONT, MAÏCOMBES AVANT. L'eau
qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 90
personnes sur 1 commune (BAR). Le responsable
des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 4,35 mg/L
Valeur maxi : 4,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES
PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Ce maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 182
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000075

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une
eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 7,78 unité pH
Valeur maxi : 8 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 33 microgramme/L
Valeur maxi : 33 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 234 microS/cm
Valeur maxi : 250 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 253 Bq/L
Valeur maxi : 253 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : BEAUMONT ST SALVADOUR

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FEUGEAS A1, FEUGEAS A2, FEUGEAS A3, FEUGEAS A4, FEUGEAS A6. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 415 personnes sur 2 communes (BEAUMONT, SAINT-SALVADOUR). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,15 mg/L
Valeur maxi : 3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2023

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 0190 00321

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 6,37 unité pH
Valeur maxi : 7 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 46 microS/cm
Valeur maxi : 71,1 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 205 Bq/L
Valeur maxi : 205 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : LAVIALLE

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LAVIALLE, PUY D'URLAN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 214 personnes sur 1 commune (BAR). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 6,6 mg/L
Valeur maxi : 7,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

- Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 8.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 7,74 unité pH
Valeur maxi : 8,1 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 179 microS/cm
Valeur maxi : 183 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 445 Bq/L
Valeur maxi : 445 Bq/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eau potable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000410

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PUY LA FORET TREIGNAC

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 144 personnes sur 1 commune (SCUDAIN-E-LAVINADIÈRE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8,8 mg/L
Valeur maxi : 9,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

D

Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 13
Valeur moyenne : 1,01 microgramme/L
Valeur maxi : 2,5 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 8.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 6,85 unité pH
Valeur maxi : 6,3 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 130 microgramme/L
Valeur maxi : 130 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 44,4 microS/cm
Valeur maxi : 85,7 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.esupotable.santa.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000412

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAUZEIX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Présence d'aluminium naturel. Un suivi de ce paramètre est en place.
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUZEIX 1 (AVAL), CHAUZEIX 2 (AMONT), CHAUZEIX 3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 33 personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2,7 mg/L
Valeur maxi : 2,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000456

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 8.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 5,37 unité pH
Valeur maxi : 5,5 unité pH

ALUMINIUM

Dépassements réguliers de la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 293 microgramme/L
Valeur maxi : 350 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 28,4 microS/cm
Valeur maxi : 29,7 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 333 Bq/L
Valeur maxi : 333 Bq/L

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE MAS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique insuffisante en 2024. Un traitement de désinfection permanent doit être mis en place.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MAS.
L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 63 personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Limites et références de qualité non respectées en 2024

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 91 %
Valeur maxi : 2 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,45 mg/L
Valeur maxi : 2,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 172
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000460

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 5,84 unité pH
Valeur maxi : 5,93 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 29,5 microS/cm
Valeur maxi : 30,5 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 264 Bq/L
Valeur maxi : 306 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : BEYSSAC

Conclusion sanitaire

2024

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

Indicateur global de qualité

A	A : Eau de bonne qualité
B	B : Eau de qualité convenable
C	C : Eau de qualité insuffisante
D	D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BEYSSAC. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 3,3 mg/L
Valeur maxi : 3,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 5,37 unité pH
Valeur maxi : 5,5 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 40,7 microS/cm
Valeur maxi : 43,1 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 244 Bq/L
Valeur maxi : 244 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000456

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LAFARGE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb). Présence d'aluminium naturel. Un suivi de ce paramètre est en place. A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LAFARGE (ETANG DE GANEZANGE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 48 personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 5,8 mg/L
Valeur maxi : 6,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 177
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2023

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 5,35 unité pH
Valeur maxi : 5,5 unité pH

ALUMINIUM

Dépassements réguliers de la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 235 microgramme/L
Valeur maxi : 270 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 32,3 microS/cm
Valeur maxi : 32,9 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 296 Bq/L
Valeur maxi : 322 Bq/L



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000462

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ST AUGUSTIN BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante en 2024.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
FORAGE DE CLAT 1, FORAGE DE CLAT 4,
TOURONDEL (PUY DES JANTES), TOUVENT (PUY
BALADOUR) AMONT, TOUVENT (PUY BALADOUR)
AVAL. L'eau qui l'alimente est d'origine
souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 258
personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le
responsable des installations est : « SIAEP DE PUY
LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Pas de non-conformité en 2024

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17
Conformité : 94 %
Valeur maxi : 16 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 2,56 mg/L
Valeur maxi : 4,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Ce maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une
eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 5,84 unité pH
Valeur maxi : 6,3 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 49,9 microgramme/L
Valeur maxi : 76 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 30 microS/cm
Valeur maxi : 42,7 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 261 Bq/L
Valeur maxi : 365 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.asupotable.santa.gov.fr

Édité le 16/03/2025

UDI 0190 00472

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ORLIAC DE BAR BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Non conformités pour le paramètre conductivité et ponctuellement le pH, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOURG (SARLAT DROITE), BOURG (SARLAT GAUCHE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 255 personnes sur 1 commune (ORLIAC-DE-BAR). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 8,6 mg/L

Valeur maxi : 13 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 181

Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

D

Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 9

Valeur moyenne : 0,628 microgramme/L

Valeur maxi : 0,94 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5

Valeur moyenne : 7,53 unité pH

Valeur maxi : 8 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 58 microgramme/L

Valeur maxi : 58 microgramme/L

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 362 Bq/L

Valeur maxi : 632 Bq/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.esupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000531

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMBOULIVE BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1257 personnes sur 2 communes (CHAMBOULIVE, PIERREFITTE). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,6 mg/L
Valeur maxi : 2,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 0190 00660

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 7,71 unité pH
Valeur maxi : 7,9 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 140 microgramme/L
Valeur maxi : 140 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 10
Valeur moyenne : 120 microS/cm
Valeur maxi : 134 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 225 Bq/L
Valeur maxi : 225 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMBERET BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.

Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour les paramètres conductivité et pH, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 851 personnes sur 1 commune (CHAMBERET). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 18
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 17,5 mg/L
Valeur maxi : 18 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 6,38 unité pH
Valeur maxi : 6,9 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2 microgramme/L
Valeur maxi : 2 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 90,7 microS/cm
Valeur maxi : 99 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Rétrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2025

UDI 019000738

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BELLEGARDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre Turbidité.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BELLEGARDE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 272 personnes sur 1 commune (CHAMBERET). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9 mg/L
Valeur maxi : 10 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité. Référence de qualité ponctuellement non respectée

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur maxi : 2,1 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 6,34 unité pH
Valeur maxi : 6,6 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 5 microgramme/L
Valeur maxi : 5 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 61,3 microS/cm
Valeur maxi : 68,2 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.esupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/03/2025

UDI 019000744

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

SIAEP DE PUY LA FORET

Chamboulive



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MAZALAIGUE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : MAZALAIGUE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 287 personnes sur 1 commune (CHAMBERET). La responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 8 mg/L
Valeur maxi : 8,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 0,294 microgramme/L
Valeur maxi : 0,51 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 6,17 unité pH
Valeur maxi : 6,2 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 130 microgramme/L
Valeur maxi : 130 microgramme/L

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 108 Bq/L
Valeur maxi : 114 Bq/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019000745

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

SIAEP DE PUY LA FORET

Chamboulive



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LONZAC BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante en 2024.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour les paramètres conductivité et pH, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE TIOLANGES 1, FORAGE TIOLANGES 2, L'ESPINET, LA GOUTTE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 803 personnes sur 1 commune (LONZAC (LE)). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Pas de non-conformité en 2024

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 94 %
Valeur maxi : 45 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 3,6 mg/L
Valeur maxi : 4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 6,08 unité pH
Valeur maxi : 6,5 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 49 microgramme/L
Valeur maxi : 49 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 33,9 microS/cm
Valeur maxi : 35,6 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte-gouv.fr

Édité le 16/03/2025

UDI 019001082

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle-Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle

<http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : MADRANGES BOURG

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LAMEYRE (FORÊT DE CHAUZEIX), LES GOUTTES 1, LES GOUTTES 2, LES GOUTTES 3, LES GOUTTES 4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 173 personnes sur 1 commune (MADRANGES). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,1 mg/L
Valeur maxi : 3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 143
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/03/2025

UDI 019001089

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 6,84 unité pH
Valeur maxi : 7,1 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 66,5 microS/cm
Valeur maxi : 81,6 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 140 Bq/L
Valeur maxi : 140 Bq/L



ZONE DE DISTRIBUTION : PUY LA FORET RESEAU PRINCIPAL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
RILHAC 1, RILHAC 2, RILHAC 3, RILHAC 5, RILHAC 6. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 722 personnes sur 3 communes (EYBRIE, PEYRISSAC, RILHAC-TREIGNAC). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 9,9 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 181
Valeur maxi : 0,012 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

D

Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 26
Valeur moyenne : 0,915 microgramme/L
Valeur maxi : 1,9 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 6,34 unité pH
Valeur maxi : 6,8 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 5 microgramme/L
Valeur maxi : 5 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 9
Valeur moyenne : 108 microS/cm
Valeur maxi : 293 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/03/2025

UDI 0190 0136 0

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : TOURONDEL - ST AUGUSTIN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés hormis pour les paramètres conductivité et pH, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
FORAGE DE CLAT 1, FORAGE DE CLAT 4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 personnes sur 1 commune (SAINT-AUGUSTIN). Le responsable des installations est : « SIAEP DE PUY LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,6 mg/L
Valeur maxi : 3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Ce maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 172
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 6,2 unité pH
Valeur maxi : 6,3 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 67,5 microgramme/L
Valeur maxi : 76 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 38,6 microS/cm
Valeur maxi : 42,7 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 245 Bq/L
Valeur maxi : 245 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.esupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2025

UDI 019001684

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus dégradant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

SIAEP DE PUY LA FORET

Chamboulive



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : COUNIL

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
AIGUEPANADE 1, AIGUEPANADE 2,
AIGUEPANADE 3, FORAGE GOURGEAT. L'eau qui
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 15
personnes sur 1 commune (LONZAC (LE)). Le
responsable des installations est : « SIAEP DE PUY
LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,05 mg/L
Valeur maxi : 2,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Ce maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,044 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

Élément d'origine industrielle, provenant d'une
migration dans l'eau à partir de certaines conduites en
PVC fabriquées avant 1960 ou, plus rarement, d'une
contamination de la ressource. Le maximum
réglementaire est 0,5 microgramme/L.

A Dépassement de la limite : non
représentatif de la totalité du réseau

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,317 microgramme/L
Valeur maxi : 0,74 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une
eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 5,8 unité pH
Valeur maxi : 6,9 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 153 Bq/L
Valeur maxi : 153 Bq/L

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 15/03/2025

UDI 019002281

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale de la Corrèze ARS Nouvelle-Aquitaine - 4 Rue du 9 Juin 1944 19000 Tulle

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

09 69 37 00 33

ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : AIGUEPANADES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes).
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
À noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
AIGUEPANADE 1, AIGUEPANADE 2,
AIGUEPANADE 3, FORAGE GOURGEAT. L'eau qui
l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4
personnes sur 1 commune (MADRANGES). Le
responsable des installations est : « SIAEP DE PUY
LA FORET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
SIAEP DE PUY LA FORET » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité. Références de qualité non
respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 2,05 mg/L
Valeur maxi : 2,7 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Ce maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 171
Valeur maxi : 0,044 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence,
laissez couler l'eau quelques
minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Édité le 18/03/2025

UDI 019002287

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une
eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 5,97 unité pH
Valeur maxi : 6,9 unité pH

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du
procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale
réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : 39,4 microS/cm
Valeur maxi : 68,2 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 153 Bq/L
Valeur maxi : 153 Bq/L

UGE : 0143 SYNDICAT DE PUY LA FORET



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIAEP DE PUY LA FORET

Adr : 7 rue de la Mairie

19450 CHAMBOULIVE

2024

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108,3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
019000071	FONTAINE DU BOURG	ACT	16	ON	TE	09/10/1992	03/07/1991	09/10/1992	24/04/1997	80 %
019000072	MASCOMBES AMONT	ACT	8	ON	TE	01/02/1997	31/07/1998	01/02/1997	01/03/2000	80 %
019000073	MASCOMBES AVAL	ACT	8	ON	TE	01/02/1997	31/07/1998	01/02/1997	01/03/2000	80 %
019000315	FEUGEAS A1	ACT	20	ON	TE	27/03/1997	20/04/1990	27/03/1997	05/07/1999	80 %
019000316	FEUGEAS A2	ACT	20	ON	TE	27/03/1997	20/04/1990	27/03/1997	05/07/1999	80 %
019000317	FEUGEAS A3	ACT	20	ON	TE	27/03/1997	20/04/1990	27/03/1997	05/07/1999	80 %
019000318	FEUGEAS A4	ACT	20	ON	TE	27/03/1997	20/04/1990	27/03/1997	05/07/1999	80 %
019000319	FEUGEAS A6	ACT	20	ON	TE	27/03/1997	20/04/1990	27/03/1997	05/07/1999	80 %
019000407	LAVIALLE	ACT	13	ON	TE	01/02/1997	31/07/1998	01/02/1997	01/03/2000	80 %
019000408	PUY D'URLAN	ACT	13	ON	TE	01/02/1997	31/07/1998	01/02/1997	01/03/2000	80 %
019000452	CHAUZEIX 2 (AMONT)	ACT	3	ON	TE	26/02/1999	10/06/1996	26/02/1999	30/08/2002	80 %
019000453	CHAUZEIX 1 (AVAL)	ACT	3	ON	TE	26/02/1999	10/06/1996	26/02/1999	30/08/2002	80 %
019000454	CHAUZEIX 3	ACT	3	ON	TE	26/02/1999	23/12/1993	26/02/1999	30/08/2002	80 %
019000457	BEYSSAC	ACT	4	ON	TE	28/07/2008	10/06/1996	28/07/2008	29/07/2009	80 %
019000459	MAS	ACT	16	ON	TE	28/07/2008	10/06/1996	28/07/2008	29/07/2009	80 %
019000461	LAFARGE (ETANG DE GANEZANGE)	ACT	13	ON	TE	26/02/1999	10/06/1996	26/02/1999	19/06/2007	80 %
019000465	TOUVENT (PUY BALADOUR) AMONT	ACT	19	ON	TE	28/07/2008	10/06/1996	28/07/2008	29/07/2009	80 %
019000466	TOUVENT (PUY BALADOUR) AVAL	ACT	19	ON	TE	28/07/2008	10/06/1996	28/07/2008	29/07/2009	80 %
019000467	TOURONDEL (PUY DES JANTES)	ACT	19	ON	TE	26/02/1999	10/06/1996	26/02/1999	19/06/2007	80 %
019000468	FORAGE DE CLAT 1	ACT	8	ON	TE	26/02/1999	23/04/1988	26/02/1999	19/06/2007	80 %
019000469	FORAGE DE CLAT 4	ACT	8	ON	TE	26/02/1999	23/04/1988	26/02/1999	19/06/2007	80 %
019000527	BOURG (SARLAT GAUCHE)	ACT	18	ON	TE	27/03/1997	05/04/1994	27/03/1997	18/03/2020	80 %

SIAEP DE PUY LA FORET

Chamboulive

• *SL_EPDT4-Indicateurs_Synthese par UGE V2023.rep - Edition du 21 févr. 2025*

019000528	BOURG (SARLAT DROITE)	ACT	18	ON	TE	27/03/1997	05/04/1994	27/03/1997	18/03/2020	80 %
019000548	FORAGE LABROCH	ACT	10	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000549	COUNIL 1	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	05/02/2007	80 %
019000550	COUNIL 2	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	05/02/2007	80 %
019000551	COUNIL 3	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	05/02/2007	80 %
019000552	FORAGE GOURGEAT	ACT	10	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000553	AIGUEPANADE 1	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000554	AIGUEPANADE 2	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000555	AIGUEPANADE 3	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000556	ROUMAILLAC 1 (GANE DE R.)	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000557	ROUMAILLAC 2 (GANE DE R.)	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000558	CHAUZEIX	ACT	29	ON	TE	05/11/1999	07/08/1997	05/11/1999	15/12/2006	80 %
019000734	GERMONT	ACT	66	ON	TE	30/06/1998	21/02/2001	30/06/1998	27/06/2005	80 %
019000740	BELLEGARDE	ACT	47	ON	TE	30/06/1998	21/02/2001	30/06/1998	27/06/2005	80 %
019000741	MAZALAIGUE	ACT	50	ON	TE	30/06/1998	21/02/2001	30/06/1998	27/06/2005	80 %
019001074	L'ESPINET	ACT	31	ON	TE	19/11/2005	20/02/2001	19/11/2005	30/08/2002	80 %
019001075	LA GOUTTE	ACT	31	ON	TE	04/06/1998	20/02/2001	04/06/1998	30/08/2002	80 %
019001076	FORAGE TIOLANGES 1	ACT	31	ON	TE	04/06/1998	20/02/2001	04/06/1998	30/08/2002	80 %
019001077	FORAGE TIOLANGES 2	ACT	31	ON	TE	04/06/1998	20/02/2001	04/06/1998	30/08/2002	80 %
019001083	LES GOUTTES 1	ACT	7	ON	TE	05/09/1997	03/11/1998	05/09/1997	19/10/2000	80 %
019001084	LES GOUTTES 2	ACT	7	ON	TE	05/09/1997	03/11/1998	05/09/1997	19/10/2000	80 %
019001085	LES GOUTTES 3	ACT	7	ON	TE	05/09/1997	03/11/1998	05/09/1997	19/10/2000	80 %
019001086	LES GOUTTES 4	ACT	7	ON	TE	05/09/1997	03/11/1998	05/09/1997	19/10/2000	80 %
019001087	LAMEYRE (FORET DE CHAUZEIX)	ACT	7	ON	TE	05/09/1997	03/11/1998	05/09/1997	19/10/2000	80 %
019001351	RILHAC 1	ACT	20	ON	TE	14/04/2008	02/12/2007	14/04/2008	10/10/2009	80 %
019001352	RILHAC 2	ACT	20	ON	TE	14/04/2008	02/12/2007	14/04/2008	10/10/2009	80 %
019001353	RILHAC 3	ACT	20	ON	TE	14/04/2008	02/12/2007	14/04/2008	10/10/2009	80 %
019001356	RILHAC 5	ACT	40	ON	TE	14/04/2008	02/12/2007	14/04/2008	10/10/2009	80 %
019001357	RILHAC 6	ACT	40	ON	TE	14/04/2008	02/12/2007	14/04/2008	10/10/2009	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

SIAEP DE PUY LA FORET

Chamboulive

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
019000320	BAC A MARBRE FEUGEAS	TTP	86	2		2	
019000470	RESERVOIR DU BOURG	TTP	58	2		3	
019000471	RESERVOIR DE CLIAAT	TTP	16	2		2	

■ SL_EPDT4-Indicateurs_ Synthèse par UGE V2023.rep - Edition du 21 févr. 2025

019000659	RESERVOIR PUY GRAND	TTP	280	2		2	
019000737	RESERVOIR DU BOURG	TTP	197	2		2	
019000742	BELLEGARDE	TTP	47	2		2	
019000743	MAZALAIGUE	TTP	50	2		2	
019001078	RESERVOIR DU BOURG	TTP	240	2		3	
019001088	RESERVOIR DU BOURG	TTP	34	2		2	
019001716	RESEAU PRINCIPAL	TTP	160	2		2	
019001899	RESERVOIR DE MEYRIGNAC	TTP	60	2		2	
019001900	RESERVOIR LA VIALLE	TTP	90	2		2	
019002034	RESERVOIR BOURG ORLIAC DE BAR	TTP	54	2		3	
019002138	RESERVOIR DE BEYSSAC	TTP	4	1		1	
019002139	RESERVOIR DE CHAUZEIX	TTP	9	1		1	
019002140	RESERVOIR DE LAFARGE	TTP	13	2		3	
019002141	RESERVOIR DU MAS	TTP	16	3	1	3	
019002260	TTP DE GERMONT	TTP	66	2		2	
019002381	STATION DE DÉSINFECTION AIGUEPANA	TTP	30	2		2	
019000075	MEYRIGNAC	UDI	90	3		3	
019000321	BEAUMONT ST SALVADOUR	UDI	415	4		4	
019000410	LAVIALLE	UDI	214	3		3	
019000412	PUY LA FORET TREIGNAC	UDI	144	3		13	10
019000456	CHAUZEIX	UDI	33	2		2	
019000458	BEYSSAC	UDI	8	2		2	
019000460	LE MAS	UDI	63	4		4	
019000462	LAFARGE	UDI	48	2		2	
019000472	ST AUGUSTIN BOURG	UDI	258	4		4	
019000531	ORLIAC DE BAR BOURG	UDI	255	3		10	8
019000660	CHAMBOULIVE BOURG	UDI	1257	8		9	
019000738	CHAMBERET BOURG	UDI	851	7		7	
019000744	BELLEGARDE	UDI	272	4		4	
019000745	MAZALAIGUE	UDI	287	4		4	1
019001082	LE LONZAC BOURG	UDI	803	7		7	
019001089	MADRANGES BOURG	UDI	173	3		3	
019001360	PUY LA FORET RESEAU PRINCIPAL	UDI	722	7		27	23
019001684	TOURONDEL - ST AUGUSTIN	UDI	8	2		2	
019002281	COUNIL	UDI	15	2		3	1
019002287	AIGUEPANADES	UDI	4	2		2	
Total				113	1	156	43
Taux de conformité				99,1 %		72,4 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3j pour les CAP/MCA/TTP